

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021
DÉLIBÉRATION N° 2021-37

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 1

Conseillers représentés : 1

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 2 avril 2021, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : LATIL Jessica

Objet : RANDONNÉE LITTÉRAIRE 2021

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la convention de partenariat entre les communes de Champcella, Freissinières et Saint-Crépin relative à l'organisation de la manifestation culturelle « randonnée littéraire 2021 » prévue les samedi 21 et dimanche 22 août 2021.

Monsieur le Maire propose d'allouer à cette manifestation un budget de 272€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise la BM de Freissinières à travailler en réseau avec la BM de Champcella et de Saint-Crépin pour l'organisation d'une randonnée littéraire, les 21 et 22 août 2021.

Autorise le Maire à signer une convention de partenariat entre les communes de Champcella, Saint-Crépin et Freissinières relative à l'organisation de la Randonnée Littéraire 2021.

Autorise le Maire à allouer à cette manifestation un budget de 272 € et de déposer une demande d'aide d'action culturelle auprès du Département des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.